

## Luttes féministes en Haïti

Denyse CÔTÉ

L'importance du mouvement féministe haïtien est mal connue au Québec<sup>1</sup>. Les images sensationnalistes des média de masse qui envahissent l'imaginaire québécois masquent, entre autres, un mouvement féministe au cœur des luttes politiques et sociales contemporaines. Cet article prétend lever le voile sur quelques éléments de cette histoire afin d'aider le lectorat québécois à mieux en comprendre la nature, la force ainsi que l'ancrage. Il abordera aussi les obstacles qu'ont dressé à ce mouvement les interventions internationales suite au séisme, en particulier les retombées dé-structurantes du stéréotype misérabiliste importé par les contingents d'aide.



18/10/1933 : Rencontre entre Sténio Vincent et Rafael Leónidas Trujillo, président d'Haïti et de la République Dominicaine, dans la ville frontalière de Belladère

### Une riche histoire de lutte pour l'égalité et la démocratie

L'histoire des luttes féministes en Haïti est aussi celle de la lutte pour la démocratie et contre les ingérences étrangères. La violence de l'État (Basu, 1995) et celle des forces étrangères ont catalysé le mouvement féministe haïtien tout autant que la violence domestique et personnelle. L'alternance de périodes plus ouvertes et plus répressives a suscité cette prise de cons-

science féministe de la violence qui a été nourrie à son tour par ses liens transnationaux (Charles, 1995), ses interventions-terrain et son génie stratégique.

Ainsi, dès 1926, à la demande de sa section haïtienne, la *Ligue internationale des femmes pour la paix* dépêchera un comité d'enquête sur l'occupation militaire des États-Unis (1915-34). Par la suite, en 1934, malgré les blocages du gouvernement de l'époque, la *Ligue féminine d'action sociale* fut for-

mellement créée, initiant dès lors une série d'activités: éducation civique des femmes, cours du soir pour les ouvrières, caisse coopérative populaire, conférences à travers le pays, création de bibliothèques, ouverture d'un foyer ouvrier; pétitions aux instances concernées pour l'ouverture d'écoles pour filles, réclamation d'un salaire égal pour un travail égal. Pendant plus de 25 ans, ses militantes réclameront des libertés démocratiques dont l'émancipation des femmes. Pour ce faire, elles s'associeront à d'autres organisations comme le Comité d'Action féminine, et n'hésiteront pas à gagner les rues et à défier les matraques policières. Elles feront tant et si bien qu'elles obtiendront, en 1950, le droit de vote pour les femmes qui, ironiquement, sera exercé pour la première fois en 1957 lors de l'élection du dictateur François Duvalier. Celui-ci les fit rapidement arrêter, disparaître et torturer, réduisant ainsi la Ligue au silence. L'une des premières victimes du régime était membre de la Ligue<sup>2</sup>.

**✪ L'histoire des luttes féministes en Haïti est aussi celle de la lutte pour la démocratie et contre les ingérences étrangères**

Fort de l'esprit indépendant des Haïtiennes, le mouvement féministe reprendra le devant de la scène à la chute de Duvalier en 1986, porté par une nouvelle génération et par certaines leaders revenues de l'exil, nourries des mouvements nord-américain et européen et inspirées par un contexte international modelé par la Décennie des Nations-Unies pour les femmes (1976-85). Ainsi, par exemple, plusieurs leaders de deux organisations au cœur de ce renouveau, *Solidarite Fanm Ayisyèn* - SOFA et Kay Fanm, revenaient de l'extérieur (Burton, 2004) où elles avaient milité dans des groupes féministes. Le coup d'envoi de ce renouveau sera sans contredit l'appel à manifester pour la démocratie et les droits des femmes lancé deux mois après l'exil de Jean-Claude Duvalier (Baby Doc) par des militantes et qui réunit dans une marche à Port-au-Prince plus de 30 000 femmes le 3 avril 1986. De plus, durant cette période, de nombreuses organisations de base virent le jour: le premier refuge pour femmes victimes de violence (Kay Fanm). On dénombrait déjà un an plus tard 400 groupes locaux de femmes paysannes en plus d'importants groupes nationaux tels EnfoFanm, les sections femmes du Mouvement paysan de Papaye (MPP) et de la Confédération nationale des éducateurs et éducatrices d'Haïti (CNEH), le Centre de promotion des femmes ouvrières (CPFO). Ce foisonnement d'organisations ne se limitait pas au mouvement féministe; il mena au « déluge » populiste du mouvement *Lavalas*<sup>4</sup> et à la première élection d'Aristide, contre les préférences des États-Unis (Burton, 2004).

Cependant, huit mois après son élection, le général Cédras chassa le président Aristide du pouvoir, marquant le rejet de ce dernier par les élites économiques traditionnelles



21/2/1934 : Anastasio Somoza García, général et chef de la Garde Nationale créée par l'armée étasunienne au Nicaragua, ordonne, avec l'approbation de l'ambassadeur Arthur Bliss Lane, l'assassinat de Augusto Cesar Sandino. Somoza assumera la présidence deux ans plus tard.

du pays. La plupart des militantes féministes prirent alors le chemin du *marronnage* et les abus aux droits humains, en particulier le viol comme méthode de répression, augmentèrent de façon dramatique (HRW, 1995). Les organisations féministes haïtiennes, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, firent circuler des informations sur ces abus du régime de même que sur l'inertie des agences internationales à ce sujet. Au risque souvent de leur propre vie, les féministes continuèrent à offrir refuge et assistance directe aux victimes.

De plus, toujours sous le régime militaire, elles dénoncèrent publiquement en mars 1993, lors de la première *Rencontre nationale sur la violence faite aux femmes*, le nombre croissant de viols et d'autres violations de nature politique commis par les forces de sécurité sur les femmes et sur les leaders féministes. Elles incitèrent ainsi les organisations internationales à documenter le viol en Haïti comme arme de répression et forcèrent par la même occasion la fin de

ce tabou sur la violence intime contre les femmes (Fuller, 1999). Pendant cette période, elles continueront aussi à travailler d'arrache-pied à conscientiser et à former des femmes, analphabètes, appauvries ou encore de classe moyenne (Charles, 1995 ; Bell, 2001).

À la demande des États-Unis, la fin du régime militaire de Cédras et le retour à la présidence constitutionnelle d'Aristide furent accompagnés, en 1994, du débarquement d'une force militaire multinationale. Les groupes de femmes profitèrent de ce nouvel espace démocratique pour obtenir la création du *ministère de la Condition féminine et aux Droits des femmes* (MCFDF), sa première titulaire étant choisie parmi une des leurs<sup>5</sup>. Sous l'instigation du mouvement féministe, le gouvernement haïtien ratifiera aussi la Convention interaméricaine *Belem do Para* pour l'éradication de la violence faite aux femmes (1994) et participera à la Conférence de Beijing en 1995. Sur la scène nationale, la *Commission nationale de Vérité et de Justice* (1994-96) se penchera aussi sur les crimes commis contre les femmes pendant



1934 : Création de la Ligue Féminine d'Action Sociale (LFAS).

le coup d'État militaire. Mais le gouvernement haïtien ne mettra pas en pratique les recommandations de cette Commission. Le mouvement féministe organisera donc la riposte en 1997 avec un *Tribunal international symbolique contre la violence* à l'égard des femmes en Haïti (Fuller, 1999; Côté, 1997) qui entendra des témoignages de femmes victimes de violences politiques et domestiques. Son panel de juges, d'expertes internationales et de représentantes d'associations de la société civile haïtienne recommandera des modifications fondamentales au système judiciaire, aux pratiques policières, ainsi qu'aux services socio-sanitaires nationaux. Il recommandera également au gouvernement de préparer, de concert avec la coalition d'organisations féministes, une loi sur l'élimination de toute forme de violence faite aux femmes (Fuller, 1999).

Malgré les obstacles croissants rencontrés sous le deuxième mandat d'Aristide (2000-2004), les organisations féministes s'activeront à la mise en œuvre de ces recommandations. Désormais fédérées au sein de la CONAP (Coordi-

nation nationale de plaidoyer pour les droits des femmes), elles dénonceront aussi en octobre 2003 les *chimères* responsables de violences politiques spécifiques aux femmes et du meurtre d'une militante (CONAP 2004). Le départ forcé du Président Aristide en février 2004 sous les auspices des grandes puissances, représentera pour plusieurs une certaine victoire en matière de droits des femmes, mais symbolisera aussi, par la même occasion, une ingérence américaine inadmissible (Burton, 2004). Sous les auspices du MCFDF, le mouvement féministe réactivera alors certains dossiers suspendus: projets de lois sur les agressions sexuelles sur les travailleurs et travailleuses domestiques et sur la paternité responsable. Le décret-loi criminalisant le viol, officialisé en août 2005, harmonise certaines lois nationales avec les conventions internationales ratifiées par Haïti. Un colloque international sur la citoyenneté des femmes haïtiennes se tient en 2005 et le principe d'un quota d'au moins 30% est établi dans la loi électorale de 2006.

**Fédérées au sein de la CONAP, les organisations féministes s'activeront mieux dans leurs actions de dénonciation, de plaidoyer et de formation, avec plus de concertation et de cohérence dans les interventions**

Parallèlement, la CONAP dénonce les viols individuels et collectifs perpétrés par des soldats de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Elle réussira ainsi à faire reconnaître les faits par l'ONU dans certains cas, entre autres celui de soldats sri-lankais et uruguayens. La CONAP initiera aussi la mise en place d'une structure mixte regroupant les représentantes de l'État, des institutions internationales, des ONGI (Organisations non gouvernementales internationales) et des associations féministes: la Concertation nationale contre les violences faites aux femmes. L'objectif est ici de réunir en un seul lieu les différents partenaires travaillant contre ces violences, d'harmoniser les outils d'intervention disponibles (fiche unique pour documenter cas de violence de genre, certificat médical) et de s'assurer de la cohérence des interventions dans une perspective de prise en charge et d'accompagnement efficace des victimes. Suite au séisme, les organisations de la CONAP ont réalisé des interventions préventives dans les quartiers populaires et dans les camps de personnes déplacées. Outre sa traditionnelle campagne annuelle nationale de sensibilisation, la Concertation nationale a organisé un ensemble de formations et a élaboré le second Plan national 2012-2016 de lutte contre les violences faites aux femmes

(MCFDF, 2011). Elle a aussi organisé un colloque pour les intervenantes/intervenants et décideurs/décideuses politiques, en janvier 2012, en vue d'une politique publique contre les violences faites aux femmes et aux filles en Haïti (CNVF et al., 2012). Enfin, les féministes ont participé activement aux travaux du MCFDF sur l'avant-projet de loi-cadre sur les violences faites aux femmes (Joachim, 2012).

### **Intervention humanitaire et thérapéutisation des femmes haïtiennes**

La communauté internationale, diaspora, ONGI et contingents internationaux font partie depuis longtemps du paysage politique haïtien et constituent une réalité incontournable pour le mouvement féministe en Haïti. Celui-ci avait su tirer profit, avant le séisme, des liens forgés dans l'exil et sur le sol haïtien avec différents acteurs internationaux faisant appel aussi aux instruments internationaux pour légitimer leur action auprès des autorités nationales. Cependant l'arrivée massive de contingents internationaux, suite au séisme, transformera radicalement l'échiquier politique.

L'aide concrète des contingents humanitaires et des ONGI (eau, latrines, nourriture, soins médicaux, etc.) a certes été providentielle pour une population habituée à moins de considération de la part des autorités nationales. Elle a également été généreuse, les ONGI offrant aussi un emploi à des centaines d'Haïtiens et Haïtiennes. Mais elle a cependant produit d'importants effets secondaires. Ainsi, la capitale a une fois de plus semblé envahie par des forces d'occupation: véhicules de l'ONU



1934 : Création du Parti Communiste Haïtien avec la participation de membres comme Jacques Roumain

omniprésents; ONGI partout visibles avec leurs 4x4 neufs; nouveaux locataires et consommateurs à fort pouvoir d'achat; flambée des prix; pénurie de logements.

Les contingents de la MINUSTAH ont aussi introduit accidentellement le choléra, provoquant plus de 8 000 décès, plus de 60 000 malades et un danger permanent d'infection dans ce pays aux installations sanitaires déficientes. Les agressions et transactions sexuelles des contingents étrangers se sont multipliées, souvent camouflées par des autorités internationales paradoxalement engagées dans une lutte contre les violences sexuelles. En bout de ligne, l'intervention humanitaire augmentera non seulement la dépendance de la population haïtienne envers l'aide internationale mais sabotera aussi de larges pans de l'économie locale et du tissu social.

Ce sont des contingents américains armés qui, dès le 13 janvier 2010, prennent le contrôle des opérations d'aide à Port-au-Prince. Les décisions importantes seront désormais prises en dehors du pays et la communauté internationale continuera à regarder Haïti de loin, à s'intéresser aux chiffres, aux bilans, aux statistiques plutôt qu'aux dynamiques nationales. Après le séisme, pour cause d'urgence et d'efficacité, les Haïtiens et Haïtiennes n'auront donc plus grand chose à dire. Le Président Préval fera même voter une loi d'urgence lui accordant de grands pouvoirs. L'ancien président des États-Unis, Bill Clinton, siègera à la *Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH)* à travers laquelle passeront les milliards d'aide promise. Selon tous les observateurs, son influence sera prépondérante. De plus, l'esprit technocratique des contingents étrangers imposera son



15/1/1934 : Ultimatum de l'ambassadeur étasunien à La Havane au gouvernement de Grau San Martín qui est obligé de démissionner en faveur du colonel Carlos Mendieta, qui signe le traité qui cède l'occupation indéfinie de l'enclave militaire à Guantánamo aux États-Unis.

leadership à plusieurs niveaux. Par ailleurs, sans compter les milliers de blessés et de morts qu'il a entraînés, le séisme exacerbera plusieurs des problèmes déjà présents. Comme dans toute mobilisation humanitaire, on assistera aussi, par la même occasion, à un emballement médiatique, au sensationnalisme, à la simplification des messages, à la culture de l'urgence ainsi qu'à une désorganisation de l'aide humanitaire

L'ingérence dans les affaires internes du pays sera légitimée par les instances internationales dans le but avoué de mettre fin à la souffrance physique causée par le séisme et la vulnérabilité de l'État haïtien. Qualifiée de *thérapeutique* par McFalls (2010), cette intervention est construite autour d'un discours sur le trauma qui produit à son tour de nouvelles pratiques militaires et bureaucratiques, justifiant l'action étrangère sur le sol national et produisant, à la limite, une nouvelle subjectivité de victimes au sein de la population haïtienne.

### **Les contingents internationaux véhiculeront une perception des femmes haïtiennes comme des victimes, ignorant tout du riche parcours des organisations féministes, de leur combativité et de leurs acquis**

Les contingents internationaux véhiculeront donc cette perception des femmes haïtiennes comme victimes, ignorant tout du riche parcours des organisations féministes, de leur combativité et de leurs acquis. La perception des humanitaires sera plutôt forgée à même les informations véhiculées par les média occidentaux, des horreurs dont ils ont été témoins : l'extrême pauvreté de la population ainsi que la désorganisation des institutions et des infrastructures haïtiennes. Elle prendra ancrage également dans une représentation angélique des actions humanitaires et dans cette image stéréotypée des populations haïtiennes comme des victimes (Corbet, 2011), incapables de se sauver elles-mêmes

(Peck, 2013). Les femmes haïtiennes seront aussi perçues et décrites comme d'impuissantes victimes du séisme et de la pauvreté et non pas comme des survivantes ou des citoyennes de plein droit (Horton, 2012).

L'aide humanitaire se structurera autour de cette image centrale au financement et à l'intervention des ONGI, tant pour ses levées de fonds en Occident que pour le financement de ses programmes. Dans cette économie politique du trauma (Caple James, 2010) les femmes récipiendaires de l'aide seront donc « extracted, transformed, and modified through humanitarian intervention and (will) become a source of profit and power for intervening organizations » (Caple James, 2004 : 135).

Par la même occasion, cette conception qui présente les femmes haïtiennes comme des récipiendaires d'aide, les présente également comme des garantes du tissu social local ainsi que de la continuité suite au séisme et au déplacement. Elles permettront aux familles et aux communautés de surmonter cette parenthèse temporaire, et de retourner à l'état antérieur. Or, d'une part, une catastrophe naturelle et la présence soutenue de contingents humanitaires sur le sol d'un pays ont plutôt des effets durables. D'autre part, ces femmes sont transformées par le discours des ONGI et des contingents humanitaires en symbole du soutien à l'humanité toute entière, de l'abnégation, de la famille et de l'éducation (Corbet, 2011), substituant ici la représentation de la victime à celle d'actrice sociale. Cette représentation *objectif* et subjuguée les femmes haïtiennes qui apprendront par la suite à faire usage des ressources

offertes par l'humanitaire avec détermination et créativité, adoptant souvent cette image de victime pour se qualifier à recevoir l'aide.

Toutefois, de telles représentations *victimisantes* ont eu pour effet de reléguer le mouvement féministe haïtien dans l'ombre, alors qu'il avait réussi, au cours des périodes précédentes, à imposer chez ses compatriotes et auprès des partenaires internationaux l'image de femmes résistantes et citoyennes. De plus, ces représentations ont créé de nouveaux obstacles pour le mouvement et ses militantes déjà lourdement hypothéqués par le séisme. Ainsi, plusieurs ONGI humanitaires, média ou contingents onusiens ne se sont-ils pas mis en lien avec le mouvement féministe. Ils l'ont même souvent ignoré ou instrumentalisé à leurs propres fins: celles de promouvoir une activité; d'obtenir des fonds; de vendre des copies de journaux; de légitimer une intervention auprès de bailleurs de fonds ou de capitales étrangères. À titre d'illustration, voici certains mécanismes utilisés dans la construction de cette image déformée du mouvement féministe haïtien.

Le premier est celui d'un grand média montréalais qui, à l'automne 2010, a publié à la une l'horrible histoire d'une agression conjugale à l'acide. Il offre une photo en gros plan de la femme défigurée, et ce, en dépit des mises en garde de l'organisation féministe qui avait facilité le contact. Suite aux critiques de lecteurs québécois, dégoûtés par le sensationnalisme de cette mise en page, l'équipe éditoriale justifie sa décision le lendemain en alléguant l'absence de soutien disponible aux femmes haïtiennes ainsi que leur extrême vulnérabilité. Or ceci est complètement faux. Les



5/7/1934 : Visite en Haïti de Franklin D. Roosevelt, récemment élu président des États-Unis, en route vers le canal de Panama.

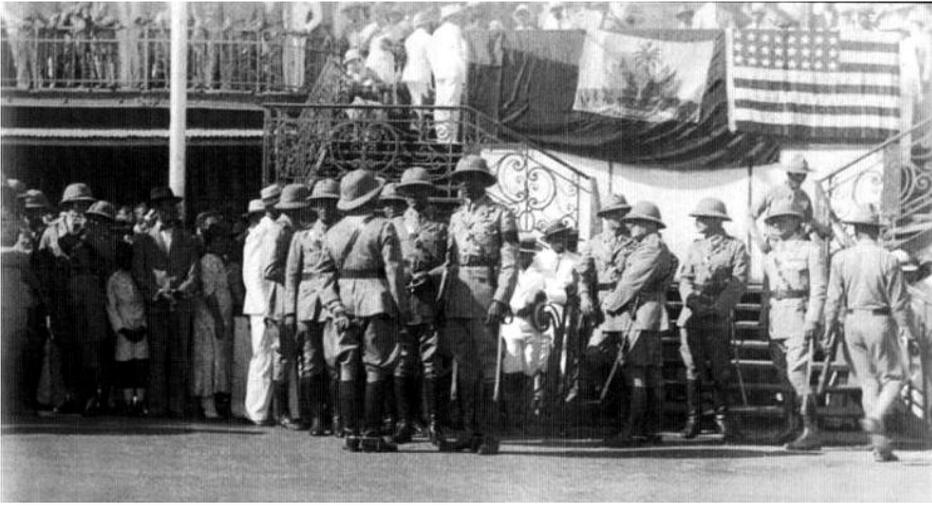
attaques à l'acide sont rares en Haïti. Cette femme a été accompagnée et soutenue par les intervenantes d'une organisation féministe pendant de longs mois. À la demande de la journaliste, elles ont même fait le pont avec la victime. Enfin, signalons que ces intervenantes haïtiennes en violences sont même citées dans l'article que les chefs de pupitre ne semblent pas avoir lu attentivement.

Le deuxième cas illustre une forme particulière de tentative d'utilisation des groupes féministes haïtiens par certaines organisations étrangères. Il s'agit d'une ONGI désireuse de participer activement à l'élan humanitaire pour Haïti, mais sans lien antérieur avec le pays. Celle-ci annonce la tenue à Port-au-Prince d'un événement public sur la violence faite aux femmes et diffuse, par la même occasion, les noms de partenaires parmi lesquels figure celui de groupes féministes haïtiens bien établis et à réputation impeccable. Le problème réside dans le fait que ces groupes féministes n'ont jamais consenti à un tel partenariat

et avaient clairement exprimé leur désaccord ; ils ont donc été forcés de dénoncer publiquement cet état de fait dans un journal national (Magloire et Joachim, 2011).

**Un seul coup médiatique aura réussi à rayer dans l'imaginaire occidental toutes les interventions des féministes haïtiennes, renforçant l'idée, à la limite du racisme, d'une société s'adonnant impunément aux pires violences envers ses femmes**

Le troisième cas est encore plus invraisemblable. Ses retombées se font toujours sentir puisqu'il a profondément marqué l'imaginaire occidental. Un éditorial publié dans un quotidien américain influent allègue l'apparition d'une épidémie de *viols* dans les camps de déplacés de Port-au-Prince (New York Times, 2011). Bien que n'étant fondée sur aucune enquête



1/8/1934 : Le colonel Calixte remplace le général Vogel comme chef de la Garde.

journalistique ou donnée vérifiée, la nouvelle a pourtant fait *la une* à travers le globe, reprise intégralement par l'ONU (2011) et par des organisations internationales de défense des droits réputées (HRW, 2011). Or, elle ne correspondait en aucune façon aux rapports des intervenantes en violence présentes dans les camps de déplacés, ni aux statistiques officielles disponibles sur la question. L'ONU ne semble même pas connaître l'existence de ces statistiques (MSPP, 2012) car elle affirmait, dans un de ses documents officiels, que :

*Malgré l'absence de données quantitatives, il est généralement accepté que la violence sexuelle (...) contre les femmes et les filles est généralisée dans les camps (de déplacés) en Haïti et en augmentation (ONU, 2011 : 4). (nos italiques)*

Cette *acceptation générale* à laquelle se réfère ce document de l'ONU s'appuie uniquement sur des représentations occidentales non corroborées, conjuguées à l'idée générale véhiculée dans la documentation sur la question concernant l'augmentation de la violence suite à une catastrophe. En fait, selon les principaux groupes fémi-

nistes haïtiens intervenant en violence à l'intérieur et à l'extérieur des camps, ceux qui participent depuis plusieurs années à l'effort de cueillette de données sur la violence faite aux femmes en Haïti, il y aurait bel et bien eu une augmentation de la violence suite au séisme mais elle ne serait pas concentrée, encore moins limitée, aux camps de déplacés (CNVF, 2011). De surcroît, l'augmentation de la violence conjugale aurait été plus importante que celle des violences sexuelles, et l'épidémie *de viols dans les camps* serait pure fabulation (Magloire et Joachim, 2011). Cette fausse représentation n'a fait que renforcer, auprès des Occidentaux, l'idée, fautive elle aussi, de l'absence d'intervention endogène en matière de violence faite aux femmes en Haïti. Elle justifiera aussi, par la suite, plusieurs interventions d'OI et d'ONGI, repoussera dans l'ombre les multiples autres désastres vécus par des femmes et des filles haïtiennes à l'intérieur et à l'extérieur des camps gérés par les ONGI, augmentant d'autant leur vulnérabilité qu'elle concentrera l'attention humanitaire uniquement sur les camps de déplacés gérés par les ONGI. Un seul

coup médiatique aura ainsi réussi à rayer dans l'imaginaire occidental toutes les interventions des féministes haïtiennes et à renforcer l'idée, à la limite du racisme, d'une société haïtienne s'adonnant impunément aux pires violences envers ses femmes (Magloire et Joachim, 2011).

## **Le mouvement féministe haïtien porte le dossier de la violence à bout de bras depuis plus de 35 ans**

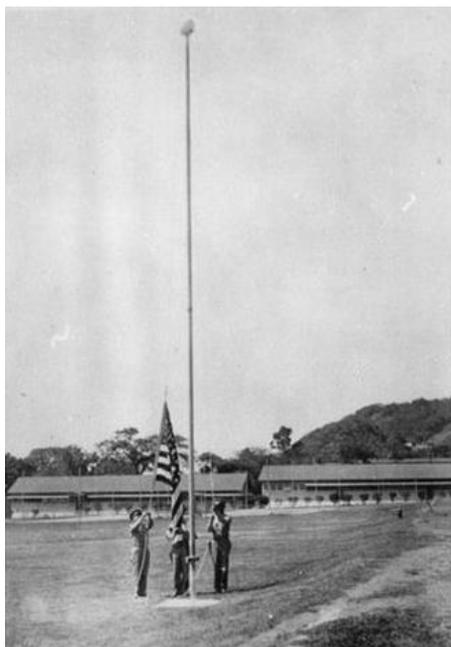
Dans son rapport de 2011 sur Haïti, Amnistie internationale recommandera même au gouvernement haïtien « d'encourager la participation élargie et efficace des femmes dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de luttes contre la violence faite aux femmes » (AI, 2011). Cette recommandation souligne à elle seule l'ignorance de beaucoup d'intervenants étrangers quant aux dynamiques locales et nationales et son effet dévastateur sur le mouvement féministe haïtien qui porte le dossier de la violence à bout de bras depuis plus de 35 ans.

Pourtant, comme partout au monde en de telles circonstances, les dirigeantes féministes en Haïti ont développé un système de solidarités réciproques, de valeurs communes et de stratégies d'intervention. Suite au séisme, elles ont rebâti ces solidarités de façon à absorber le choc, reprendre leurs repères, soigner leurs blessures et répondre aux besoins quotidiens des populations qu'elles desservent. Elles n'ont profité que très marginalement de l'aide humanitaire, étant destinée aux plus démunis qu'elles. Malgré des conditions matérielles et humaines extrêmement difficiles et

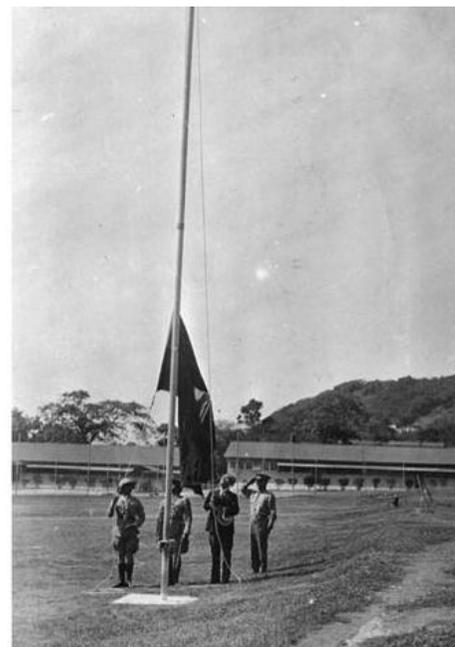
avec les moyens du bord, elles ont rapidement remédié aux dégâts matériels de leurs associations (locaux et archives détruits ou sérieusement endommagés); repris leurs activités de soutien, de sensibilisation et de défense des droits des femmes; réactivé dans la mesure du possible les liens avec les bailleurs de fonds étrangers; appuyé les militantes et employées associatives plus affectées qu'elles. Elles ont été sollicitées à l'extrême à titre de partenaires locaux par des ONGI, plus souvent qu'autrement, en tant que chevilles ouvrières d'un agenda qui n'était pas le leur; elles ont surmonté de nouveaux obstacles dans l'obtention de fonds étrangers d'urgence: apparition de nouvelles règles du jeu, dépôt de nouveaux projets; nouvelles exigences administratives dépassant leurs capacités logistiques désormais plus limitées.

Les associations féministes haïtiennes ont rebâti leur aire d'influence locale et nationale. Les OI et les ONGI du *sous-cluster violence* ne les ont cependant ni consultées ni convoquées. Arrivée de nombreux mois plus tard, une invitation du *sous-cluster violence* a été refusée par les militantes féministes haïtiennes: ce *sous-cluster* ne traitant pas des priorités haïtiennes en matière de violence, les discussions s'y tenant en anglais, ce que les militantes refusaient par principe. Les féministes haïtiennes ont notamment critiqué la non prise en compte du 2<sup>ème</sup> Plan national de lutte contre les violences de genre, constituant la référence nationale, ainsi que les outils développés par la Concertation nationale contre les violences faites aux femmes.

Les idées ont toujours des conséquences (Halimi, 2006): nous en



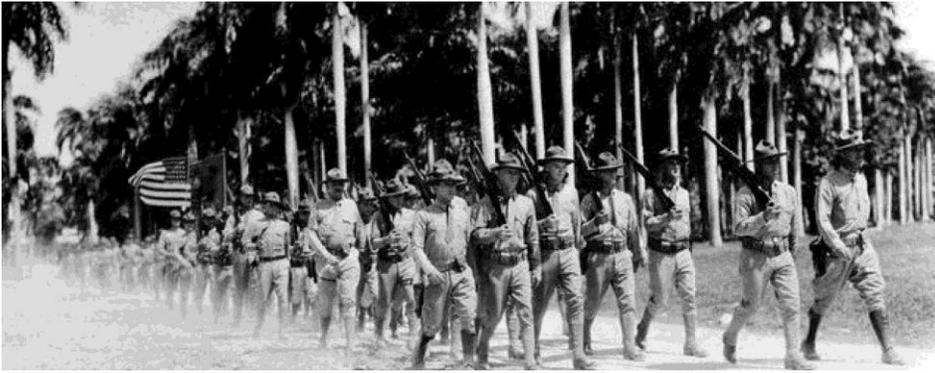
6/8/1934 : Le drapeau Étasunien est remplacé par le bicolore Haïtien lors d'une cérémonie au Cap.



avons ici une illustration malheureuse. Le mouvement féministe haïtien s'est battu pour transformer les conceptions, lois et pratiques patriarcales en cours en Haïti. Mais l'intervention humanitaire a radicalement transformé l'échiquier politique et économique. Cette intervention massive s'est sédimentée à une présence militaire de la MINUSTAH, puis le battage médiatique humanitaire a fixé, dans l'imaginaire occidental, les femmes haïtiennes en victimes et en dépendantes de l'aide étrangère. Cette représentation *thérapeutique* a servi de justification à une incursion étrangère sur le territoire haïtien et s'est avérée destructurante pour le mouvement féministe haïtien. La violence sexuelle a été intégrée à l'économie politique du trauma entourant l'assistance aux victimes. Les programmes de réhabilitation du réseau humanitaire exacerbent les conflits autour de ce statut de victime, dans un contexte de perpétuation de l'insécurité et d'une misère qui affectent particulière-

ment les femmes (Caple James, 2004).

Or, l'esclavage a été aboli par la révolte des esclaves et les femmes doivent leurs propres avancées aux luttes qu'elles ont menées. En situation de catastrophe écologique, il faut admirer le courage de ces femmes qui ont tout perdu et qui ont, malgré tout, affronté de nouvelles embûches dans un contexte où la communauté internationale possède un immense pouvoir de *dé légitimation* des mouvements sociaux endogènes. L'intervention humanitaire en Haïti doit ainsi être analysée à la lumière d'une grille féministe levant le voile sur l'utilisation de fausses idées de la féminité, dans un ordre international en pleine transformation (Enloe, 2001).



7/8/1934 : Les troupes occupantes se préparent à quitter le pays.

## Notes

<sup>1</sup> Ce texte a été publié à l'origine dans la revue québécoise Possibles. Nos remerciements aux militantes féministes haïtiennes qui ont partagé leurs expériences ainsi qu'au Centre de recherches pour le développement international (CRDI) qui a financé ce projet.

<sup>2</sup> Yvonne Hakim-Rimpel, directrice du journal de la Ligue, très critique vis-à-vis du régime, fut enlevée, torturée, violée et laissée pour morte.

<sup>3</sup> La première titulaire du ministère de la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF), Lise-Marie Déjean, était membre de la SOFA (Solidarité Fanm Ayisyen).

<sup>4</sup> Un *cluster* est un mécanisme de coordination locale et sectorielle des agents humanitaires sur un territoire donné. Ce modèle est proposé depuis plusieurs années par l'Organisation des Nations Unies. Conçus pour répondre à des besoins ponctuels, les *clusters* se sont pourtant prolongés en Haïti.

## Références

BASU, Amrita. (1995). « Introduction », dans A. Basu (ed.) *The Challenge of Local Feminisms: Women's Movements in Global Perspective*, Boulder, CO, Westview Press, pp. 1–21.

BELL, Beverly. (2001). *Walking On Fire: Haitian Women's Stories of Survival and Resistance*. Ithaca, NY, Cornell University Press.

BURTON, Barbara. (2004). « The Transmigration of Rights: Women, Movement and the Grassroots in Latin American and Caribbean Communities », *Development and Change*, vol. 35, n° 4, pp.773-798.

CAPLE JAMES, Erica. (2010). « Ruptures, Rights and Repair: the Political Economy of Trauma in Haïti », *Social Science and Medicine*, vol.70, pp.106-113.

CAPLE JAMES, Erica. (2004). « The Political Economy of 'Trauma' in Haiti in the Democratie Era of Insecurity », *Culture, Medicine and Psychiatry*, vol.28, pp. 127-149.

CHARLES, Carole. (1995). « Gender and Politics in Contemporary Haïti: The Duveliarist State, Transnationalism and the Emergence of a New Feminism (1980-1990) », *Feminist Studies*, vol. 21, no 1, pp.135-164.

CORBET, Alice. (2011). « La bonne victime: une question d'images, d'emblèmes, et un sens politique implicite », *Grotius international; géopolitiques de l'humainitaire*, <http://www.grotius.fr/la-bonne-victime-une-question-d'images-d'emblèmes-et-un-sens-politique-implicite/>

CÔTÉ, Denyse. (1997). *Tribunal international contre la violence faite aux femmes haïtiennes*. Rapport de mission, s.l.

Concertation nationale contre les violences faites aux femmes (CNVF) et al., (2012). « Contributions en vue d'une politique publique de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles en Haïti », *Colloque international pluridisciplinaire*, Port-au-Prince, 23-26 janvier. <http://reseauefhhaïti2012.blogspot.ca/>

Concertation nationale contre les violences faites aux femmes (CNVF) (2011). *Violences spécifiques faites aux femmes, données partielles: juillet 2009 à juin 2011*, Port-au-Prince.

Coordination nationale de plaidoyer pour les droits des femmes (CONAP). (2004). *Lettre en réponse à la déclaration commune de nos sœurs des Caraïbes*, signé par Myriam Merlet (EnfoFanm), Olga Benoit (SOFA), Yvette Jeanty (Kay Fanm), 7 Mars. Port-au-Prince.

De Charentenay, Pierre. (2011). « Haïti, plaie ouverte de l'humanité », *Études*, tome 414, pp. 89-96.

ENLOE, Cynthia. (2001). *Bananas, Beaches and Bases: Making Feminist Sense of International Politics*, Berkeley, University

of California Press.

FULLER, Anne. (1999). « Challenging Violence: Haitian Women Unite Women's Rights and Human Rights », *Association of Concerned Africa Scholars Bulletin: Women and War*, nos 55-56, Spring/ Summer, pp. 39–48.

Gouvernement de la République d'Haïti, ministère de la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF). (2011). *Plan national 2012-2016 de lutte contre les violences spécifiques faites aux femmes*.

Gouvernement de la République d'Haïti, ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP). (2012). *Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services, EMMUS-V*, République d'Haïti.

HALIMI, Serge. (2006). *Le grand bond en arrière*, Paris, Fayard.

HORTON, Lynn. (2012). « After the Earthquake: Gender Inequality and Transformation in Post-Disaster Haïti », *Gender & Development*, vol. 20, no. 2, July, pp. 295-308.

Human Rights Watch (HRW). (1995). « Rape in Haïti » dans Hrw (1995), *The Human Rights Watch Global Report on Women's Human Rights*, New York, pp. 31-56.

JOACHIM, Marie-Frantz. (2012). « Quand fleurissent les lilas. Acquis et questionnements autour de 25 ans de lutte des femmes », *Alterpresse*, 27 décembre.

MAGLOIRE, D. et M-F JOACHIM (2011). *Clarification de Kay Fanm et SOFA à propos du forum sur la violence de la Fondation Thomson/Reuters*. Article publié par Kay Fanm et SOFA.

MCFALLS, Laurence. (2010). « Benevolent Dictatorship: The Formal Logic of Humanitarian Government », dans Didier Fassin et Mariella Pandolfi, *Contemporary States of Emergency: The Politics of Military and Humanitarian Intervention*, New York, Zone, pp.317-333.

ORWELL, George. (1946). « In Front of Your Nose », *Tribune*, Londres, 22 mars ; dans Orwell, George (1968). *The Collected Essays, Journalism and Letters of George Orwell*, London, Penguin Books.

Organisation des Nations Unies (2011). Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Driven by Desperation, Transactional Sex as a Survival Strategy in Port-au-Prince IDP Camps*, Port-au-Prince.

PECK, Raoul. (2013). *Assistance mortelle*, Paris, Velvet films.

## Femmes repères chronologiques

- 1816:** Pétiou crée un Pensionnat national de demoiselles dont il confie la direction à Mme Drury, une anglaise parlant parfaitement le français qu'il fait venir de la Jamaïque. Cette école aura une existence brève, Mme Drury ayant quitté le pays peu après.
- 1817:** Ouverture du premier pensionnat mixte par M. et Mme Courtois.
- 1850:** Réorganisation du Pensionnat national de demoiselles pour les jeunes filles de toutes les communes et création du Collège Olive pour les jeunes filles de l'aristocratie impériale.
- 1860:** Création de nouveaux pensionnats de jeunes filles (avec extension dans les principales villes de province) ainsi que d'une cinquantaine d'écoles publiques de filles.
- 1864-1865:** Arrivée en Haïti des congrégations des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et des Filles de la Sagesse qui établiront « des pensionnats pour la formation de l'élite et des écoles primaires pour les petites filles du peuple ».
- 1880:** Mme Argentine Bellegarde-Foureau est nommée directrice du Pensionnat national de demoiselles à qui elle donne une impulsion nouvelle.
- 1898, août:** L'École de Médecine ouvre ses portes aux aspirantes au diplôme de sage-femme. Niveau académique requis: le certificat d'Études primaires.
- 1899 (nov):** Fondation par les médecins de la Polyclinique Péan de l'École libre d'obstétrique. 15 étudiantes y sont admises la même année après avoir subi un examen d'entrée.
- 1914:** Ouverture de l'École normale d'institutrices.
- 1920, 5 fév:** Un règlement de l'École de médecine permet l'accès de la section de pharmacie aux filles.
- 1929:** La Faculté de Droit inscrit ses premières étudiantes.
- 1930:** Les jeunes filles sont admises à l'École d'art dentaire.
- 1932:** Parmi les 190 bacheliers d'écoles déjà prestigieuses à l'époque (Lycée Pétiou, Collège Saint-Martial, Saint-Louis de Gonzague,...), on note la présence d'une jeune fille, Yolande Bénédicte, élève de l'Institut Alfred-Viau. « Événement marquant, car c'est la première fois qu'une jeune fille brigait le bac », épreuve redoutée, qu'elle subit avec succès.
- 1934:** La Faculté de Médecine reçoit ses premières étudiantes.
- 1938:** La réforme de l'Enseignement donne satisfaction aux féministes sur bien des points: des femmes furent placées à des postes de direction, le nombre des écoles rurales de filles fut augmenté, introduction des cours d'économie ménagère, pratique du sport rendue obligatoire dans les écoles.
- 1943:** Ouverture à Port-au-Prince de la première École secondaire des filles sous la direction de Mme René Lerebours puis d'une américaine, Miss Dorothy Kerby. Cette école deviendra le Lycée des jeunes filles (actuellement à la rue Capois).
- 1944, oct:** Les filles sont admises à suivre les cours dans les lycées de garçons des autres villes.

*www.haiticulture.ch, 2005  
Geneva - Switzerland*